

Syndicat de copropriété de la tour Chéops

<u>Contact</u>: -Site internet : cscheops.hebfree.org -Mail : contact.cheops@gmail.com

Compte rendu du conseil syndical du mardi 5 octobre 2021

1°) Points techniques

- -<u>Un jeu de 6 cartes électroniques</u> des armoires de commande des ascenseurs a été commandé afin de les avoir en stock pour réparer plus rapidement en cas de panne.
- -<u>La colonne montante d'eau froide</u> doit être stabilisée avant nouvelle réparation car le mur de soutien étant affaibli par son poids, elle bouge ce qui provoque des fissures et fuites à répétition.
- -<u>Une pompe serpillère</u> va être achetée pour tester deux descentes avant les travaux sur les réservoirs incendie. Elle pourra par la suite être utilisée pour les gros dégâts des eaux.
- -Le ragréage du sol des ascenseurs de la batterie haute est fait, le revêtement va pouvoir être posé.
- -<u>Changement des portes des ascenseurs</u> : il est encore retardé car le nettoyage des grilles séparatives est toujours en cours sur toute la hauteur de la tour. Cela n'avait pas été nettoyé depuis très longtemps et prend plus de temps que prévu.
- -Balcons: les travaux ont commencé hier.



avant



après traitement des fers à béton et réparation

2°) Campagne de tri de vélos avant la création du 3ème local à vélos

Beaucoup de vélos visiblement inutilisés depuis très longtemps ou non étiquetés ont été retirés. Si vous souhaitez les récupérer pour les stocker chez vous, vous avez jusqu'au 31 octobre 2021 : passée cette date, ils seront donnés à une association pour recyclage, et aucune réclamation ne sera admise (c'est un encombrement des parties communes, interdit en IGH). Tous les vélos qui ne sont pas en état immédiat de rouler doivent être stockés dans les parties privatives (chaque appartement ayant sa propre cave): ceux qui seront remis dans les locaux après restitution seront définitivement enlevés et recyclés sans préavis.

Une vérification sera désormais réalisée chaque semaine afin d'éviter les abus constatés.

RAPPEL

<u>*Le local du RDC</u> (40 places) est réservé aux vélos utilisés quotidiennement : merci de vous inscrire à la loge pour avoir une place attribuée (et en collant une étiquette avec juste votre n° d'appartement sur le cadre pour permettre la vérification). Les vélos non inscrits seront enlevés chaque semaine sans autre avertissement afin de garder le local propre et dégagé.

*Le local du 1^{er} SS est réservé aux vélos utilisés hebdomadairement.

*Vélos électriques : la batterie ne doit absolument pas rester sur le vélo en raison du risque d'incendie. Pensez donc à les remonter chez vous sans quoi le vélo sera retiré du local.